

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 10

31 janvier 2014

Arrêté grand-ducal du 17 janvier 2014 portant nomination du Conseil d'administration de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'Audiovisuel (ALIA).

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 35bis de la loi du 27 août 2013 modifiant la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques en vue de la création de l'établissement public «Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel» et modifiant

- 1) la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat et
- 2) la loi du 20 avril 2009 relative à l'accès aux représentations cinématographiques;

Vu le règlement grand-ducal du 13 décembre 2013 portant fixation des indemnités revenant au président et aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux membres de l'assemblée consultative de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'Audiovisuel;

Sur le rapport de Notre Ministre des Communications et des Médias, et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Art. 1^{er}. Sont nommés membres du Conseil d'administration de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'Audiovisuel pour une période de 5 ans:

Monsieur Jeannot CLEMENT, retraité;
Madame Valérie DUPONG, avocat;
Monsieur Thierry HOSCHEIT, magistrat;
Monsieur Marc THEWES, avocat;
Madame Claude WOLF, journaliste.

Art. 2. M. Thierry HOSCHEIT est nommé président du Conseil d'administration de l'ALIA.

Art. 3. Notre Ministre des Communications et des Médias est chargé de l'exécution du présent arrêté.

*Le Ministre des Communications
et des Médias,*
Xavier Bettel

Palais de Luxembourg, le 17 janvier 2014.
Henri

(Extrait du Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg du 31 janvier 2014)